



N° 727
30-12-2004

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

Une bonne année... de luttes !

Les Pères Noël dans la manifestation parisienne du 7 avril 2004



**Un plan continu
d'actions incluant
la Grève**



SIGNEZ, FAITES SIGNER L'APPEL POUR L'EPS !

Jusqu'ou certains peuvent aller ...

Sur la grille d'entrée de ce collège, le chef d'établissement a cru devoir afficher la liste... des grévistes.

Alors qu'ils déposaient (plus d'un mois à l'avance) leur demande d'autorisation d'absence pour participer à un stage de formation syndicale (relatif aux mutations), des stagiaires PLC2 ont été "raisonnés" par des responsables de leur IUFM : "pourquoi perdre une journée alors que vous aurez eu avant une réunion d'information officielle de la part du rectorat ?".

Informant leur maître de stage (pratique accompagnée) de leur absence pour cause de participation (accordée par le recteur) à un stage de formation syndicale, des PLC2 ont été rappelés à leur devoir : "c'est votre droit mais votre absence ne permettra pas ... la validation de votre stage !".

La direction de cet IUFM, informée de la grève du 7 Décembre, a pris les devants : elle a alerté les PLC2 sur le fait que ce mardi-là était la journée de formation ... la plus importante de l'année ! De telles pratiques sont inadmissibles et certains devraient être rappelés "au devoir de leur charge". Et encouragements à tous les collègues à ne pas accepter de telles mises au pas !

Jean FAYEMENDY

ACCIDENTS SCOLAIRES ET RESPONSABILITES

- Comment les prévenir sans freiner l'initiative ni prohiber toute activité ?
- Comment y faire face, grâce à une parfaite maîtrise des règles juridiques ?

Jean-Daniel Roque / Frédérique Thomas-Bion,
Berger-Levrault éditions (45,50 €)
www.editions.berger-levrault.fr

ET SI L'EDUCATION N'ETAIT QU'UN MYTHE ?

Témoignage d'un gymnaste à partir d'un journal de bord de 50 ans de pratiques, d'entraînement et d'enseignement des APS, du débutant au champion, de la maternelle à l'université.

Espace et temps du sport, éditions l'Harmattan

Auberge LE CLORET/MORZINE

Séjour printemps lycée-collèges
dès 290 € tout compris
(PC - Raft - escalade - VTT - Rando -
Parcours Aventure -Transport)
5j. sur place/1 gratuité pour 10
Tél. 04 50 75 73 26 / 06 20 10 97 97
e-mail : Rlaurencerobin@aol.com

COTISATION SYNDICALE :

66 % DE REDUCTION D'IMPOTS

Le parlement a décidé de porter de 50 à 66 % le taux appliqué aux cotisations syndicales pour bénéficier d'une réduction du montant des impôts.

Cette mesure s'appliquera – dès cette année – sur les impôts à acquitter en 2005 au titre des revenus 2004 et bénéficiera à tous les collègues ayant acquitté leur cotisation 2004-2005 au SNEP avant le 31.12.2004.

Les collègues qui régleront leur cotisation syndicale 2004-2005 après le 1er Janvier 2005 bénéficieront de cette disposition sur les impôts à acquitter au titre des revenus 2005.

Quand l'Etat sait se montrer généreux !

En effet, plutôt que de laisser Valérie Giscard d'Estaing régler la note de sa cérémonie de remise d'épée d'académicien au musée d'Orsay, notre charitable ministre de la culture et de la communication a décidé de prendre en charge l'intégralité des frais (location, sécurité, assurance). Au frais du ministère, donc des contribuables. Valeur du cadeau : 18 000 € ...

Alors la prochaine fois, pour l'anniversaire du petit, n'allez plus chez Mc Do, offrez-vous le Musée d'Orsay !

Chers collègues,

J'organise des stages de plein-air dans le département de l'Ardèche pendant les périodes avril, mai, juin, septembre, octobre.

Pour tous renseignements, vous pouvez laisser un message sur mon adresse e-mail : thierry.robert@ac-montpellier.fr ou me joindre par téléphone au camping de Chaulet-Plage : 04 75 39 30 27

STAGE PLEIN-AIR EN ARDÈCHE SUD :

CENTRE D'HÉBERGEMENT POUR GROUPES SCOLAIRES ET CLUBS SPORTIFS

Agrément Jeunesse et Sports / Gîtes de France



Différentes formules d'hébergements adaptées à votre budget (Gîtes, Chalets, Camping).

Restauration pension complète, demi-pension ou gestion libre (Salle équipée de tout le matériel pour faire les repas).

Activités sportives VTT, canoë-kayak, escalade, spéléologie, via ferrata, canyoning, course d'orientation...

Stages Multi-activités avec Moniteurs B.E.

Camping Chaulet-Plage 07460 Casteljaloux
Tél. : 04 75 39 30 27 - Fax : 04 75 39 35 42 - www.chaulet-plage.com

Ce bulletin a été rédigé au début des vacances. Il se peut donc qu'il existe un décalage sur l'information au moment où vous le recevrez



Edito

Janvier décisif

Le projet de loi d'orientation sur l'éducation vient d'être battu au CSE et pourtant il nous reste beaucoup de travail afin que ce vote se traduise par d'autres propositions. Trois heures après ce vote, le ministre Fillon déclarait qu'il ne l'empêcherait pas de continuer dans la voie qu'il s'est tracée ! Dialogue social oblige.

En même temps, la question du " socle commun ", base de l'architecture de ce projet de loi, divise les organisations. A l'exception de la CGT et de la FSU, toutes les autres organisations sont d'accord avec cette idée d'un recentrage sur une " base " qui serait l'étalon de la réussite de tous, pensé et construit hors des disciplines, mais chacune étant prête à sacrifier l'EPS !

L'affaire est donc sérieuse et c'est bien pour cela que de nombreux enseignants d'EPS se mobilisent, vers les parents, l'opinion, les élus parlementaires, afin de montrer " qu'une éducation sans éducation physique n'est pas une éducation " et qu'une compétence ou connaissance hors du pouvoir concret et vérifiable qu'elle génère, n'est rien.

Chacun-e doit se saisir de la situation pour participer, organiser, débattre, faire signer, convaincre, contredire, interpellier, communiquer, dénoncer, démasquer, et que sais-je encore, pour contester définitivement toutes les propositions qui veulent faire croire que l'échec ne tient qu'à la définition d'un socle commun ! Celui-ci organisera le tri social comme la loi Haby ou la loi Jospin l'ont fait si des mesures plus décisives ne sont pas prises à l'égard des salariés. Le paradigme " telle société, telle école " demeure, hélas, trop vrai. Le socle va servir à redéployer les moyens, à piloter la LOLF, et c'est bien à travers ce dispositif que les inégalités sociales vont perdurer sinon s'aggraver.

Notre lutte est la lutte pour une école réellement démocratique et c'est ce qui doit nous donner des ailes !

Après la grève du 7 décembre, nous préparons une nouvelle journée de grève, en janvier, action préparée ou prolongée par tout le dispositif de " l'appel ", des rencontres avec les députés et des actions publiques sont déjà programmées.

Chacun a sa place dans ce travail de mobilisation.

Personne ne peut rester spectateur tant la situation exige que tous les bras disponibles soient mobilisés !
Faisons de janvier le grand rendez-vous de l'action et de nos idées.



Jean LAFONTAN
Secrétaire Général
le 17 décembre 2004

SOMMAIRE

- Edito p. 3
- Plan d'action p. 4
- Postes supprimés p. 4
- L'EPS menacée p. 5
- Campagne pour l'EPS p. 6
- Courrier aux parents p. 7
- Pétition pour l'EPS p. 7
- EPS et santé, appel p. 8
- Le socle commun contre l'EPS p. 9
- JO 2012 p. 10
- MJSVA p. 10
- Sport et handicap p. 10
- Salaires, pouvoir d'achat p. 11
- Corpo p. 12
- Hors classe p. 13
- Fiche promotion p. 14
- Contributions aux débats
- Europe, privé p. 15
- Tribune libre p. 16
- Colloque sur l'art p. 17
- Se syndiquer p. 18-19

FSU : pour un plan continue d'action incluant la grève et des temps forts

Ces derniers mois ont vu le gouvernement et le MEDEF poursuivre avec détermination une politique de remise en cause des droits des salariés et des services publics, après l'offensive menée contre les retraites et la protection sociale (remise en cause des 35 heures, projet de loi dit de "cohésion sociale" utilisé pour faciliter les licenciements et pour remettre en cause des pans entiers du code du travail, des droits des salariés et des chômeurs,...).

Et si le gouvernement a été contraint à des reculs partiels, comme ce fut le cas sur les pensions de réversion, il n'en poursuit pas moins une orientation particulièrement dangereuse confirmée sur les dossiers décentralisation, réforme de l'Etat, salaires des fonctionnaires, mutations et gestion des enseignants, ... et par les choix budgétaires qui aboutissent à des suppressions massives de postes pour la rentrée 2004 à l'éducation, à une réduction du nombre de postes au concours de recrutement de profs de sport.

Malgré une présentation adroite et un camouflage des intentions réelles, le projet de loi sur l'éducation et le rapport annexé s'inscrivent dans la logique du rapport Thélot et portent, à terme, des ruptures de fond avec les objectifs aujourd'hui assignés au Service Public, des modifications lourdes de conséquences pour les jeunes avec l'abandon de fait des ambitions en matière de formation de tous, une vision restrictive des savoirs à construire et à acquérir, un refus de s'engager dans une politique nationale ambitieuse d'éradication de l'échec et le renforcement du tri social. Il ne correspond nullement aux besoins de transformation et d'amélioration du service public d'enseignement pour lesquels la FSU et ses syndicats ont développé des propositions.

L'EPS est tout particulièrement remise en cause (voir dossier spécial).

C'est pourquoi le SNEP, avec les autres syndicats FSU du second degré et l'UNSEN-CGT, avait appelé à la grève du 7 décembre. La mobilisation des personnels pour ce premier temps fort a été intéressante et les échos des départements montrent, à de rares exceptions près, une participation importante des enseignants d'EPS aux initiatives revendicatives qui ont eu lieu ce jour. Le conseil délibératif national de la FSU, réuni le 13 décembre a estimé nécessaire d'aller vers le développement d'un plan d'actions les plus unitaires possibles, avec le souci de débat avec les personnels, les parents et plus largement l'opinion publique, d'interpellation du pouvoir et des parlementaires. La FSU considère indispensable, dans ce cadre, la grève de l'ensemble

des personnels de l'éducation courant janvier pour exiger les moyens nécessaires au service public d'éducation, défendre un projet d'éducation permettant d'assurer la réussite de tous les jeunes et s'opposer au démantèlement du service public d'éducation, à la poursuite de la décentralisation et au transfert des TOS, à la réduction des moyens et aux suppressions de postes, à la remise en cause des statuts et des droits. La FSU a proposé à l'interfédérale de l'éducation de se réunir avant Noël pour appeler ensemble à une journée de grève en janvier.

Au moment où nous écrivons ces lignes, cette

réunion n'a pas eu lieu. Nous vous appelons à consulter le site du SNEP dès la rentrée pour avoir des informations.

La FSU affirme en même temps sa disponibilité pour toute action unitaire visant à s'opposer à la politique de régression sociale du gouvernement. Elle confirme sa volonté d'une action intersyndicale dans la fonction publique tant sur la question des salaires que celles de l'emploi, du devenir des services publics et de la réforme de l'Etat.

La FSU agira en ce sens auprès des autres fédérations de fonctionnaires et autres organisations de service public.

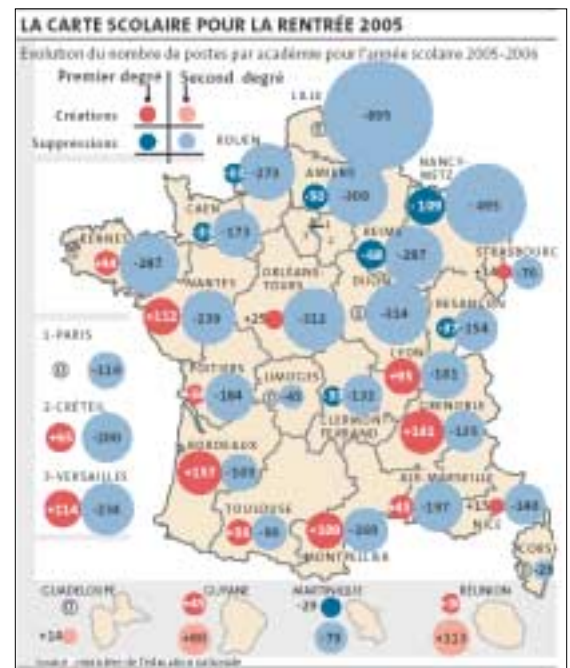
Des postes supprimés par milliers

Alors que le ministre de l'Éducation vient de rendre public son projet de loi d'orientation et parle chaque jour de son ambition pour l'école, il s'enferme dans le même temps dans la logique délibérée de réduction des dépenses et de l'emploi publics amorcée ces dernières années. Le projet de répartition des emplois d'enseignants dans les académies pour la rentrée 2005 qui vient d'être porté à notre connaissance s'accorde avec la volonté du gouvernement de diminuer l'offre de formation induite par la future loi sur l'éducation.

Dans le second degré, ce sont plus de 4000 emplois d'enseignants titulaires qui vont être supprimés à cette rentrée auxquels s'ajoute la suppression des crédits équivalents à 2100 emplois de contractuels et de maîtres auxiliaires. Comme en 2004 ce sont les académies du nord qui déjà cumulent les plus grandes difficultés, qui sont les plus touchées : Lille -895 ETP (1), Nancy Metz - 495, Amiens - 309, Reims - 287...

Ces suppressions intègrent à la fois le nombre d'élèves en moins prévus dans le 2^o degré (- 42 500) (2) et les réformes pédagogiques annoncées en particulier la suppression en terminale des travaux personnels encadrés (TPE).

La volonté politique ministérielle de ne pas intégrer l'EPS au socle commun prolonge la politique qui a conduit à la sous estimation des besoins, à la suppression des options, des dédoublement ... à la rentrée 2004.



Les conséquences d'une telle orientation auront des retombées sur tous les personnels : mesures de carte scolaire, multiplication des affectations sur plusieurs établissements, réduction des postes offerts aux concours de recrutement (correspondant au non remplacement d'une partie des départs à la retraite), de possibilités de mutation, de promotion interne...

Nous sommes tous concernés

De bonnes raisons de plus de se mobiliser contre les projets en cours.

Michèle CHARPIN – Jean FAYEMENDIE

(1) EPT équivalents temps pleins.

(2) Dans le 1er degré, pour les 45 000 élèves en plus, il n'y a que 700 postes supplémentaires.

Le ministre refuse toujours de nous recevoir, ce qui nous interroge sur ce qu'il veut réellement pour l'EPS. Voici la réponse du ministère à un collègue ayant envoyé, sur le site de la loi, un message contestant la remise en cause de l'EPS comme discipline fondamentale à l'école : "L'article 121-1 du Code de l'Éducation précise que "l'éducation physique et sportive concourt directement à la formation de tous les élèves.(...)". Le projet de loi actuellement examiné par le Conseil supérieur de l'éducation n'envisage pas de remise en cause de cet article. Au contraire, le ministre a rappelé que l'éducation physique et sportive aidait les élèves à apprendre les règles de la vie sociale et le respect des autres ". Avons-nous donc tort de nous inquiéter pour l'EPS et le sport scolaire ?

Quelques éléments :

- **L'EPS ne fait pas partie**, dans le projet, de "l'ensemble de connaissances et compétences" dont "la scolarité obligatoire doit au minimum garantir l'acquisition" (1). C'est la première fois que la scolarité obligatoire est définie en terme de minimum garanti ! Il y a là, par rapport à l'organisation scolaire actuelle, une rupture qui exclut de fait l'EPS et d'autres disciplines du nouveau "jeu scolaire". D'ailleurs, "la capacité de l'élève à passer dans la classe ou le cycle supérieur (sera évaluée) en fonction de sa progression dans l'acquisition des connaissances constitutives du socle" (2), donc sans tenir compte des résultats en EPS, en techno, en arts, en LV2, etc. (Les enseignants de ces disciplines auront quel rôle en conseil de classe, pourront-ils être profs principaux ? Et "mériteront-ils" encore de toucher l'ISO ?)
- **L'EPS devient facultative au brevet des collèges**. Sa fragilisation est accentuée par le caractère donné aux disciplines facultatives au brevet (technologie, LV2, latin, grec, EPS, musique, arts, découverte professionnelle). Celles-ci doivent "permettre de mettre en avant les talents des élèves. Les élèves choisiront les matières qui les mettront le plus en position favorable" (2)
- Nulle part dans le projet de loi, il n'est question du **sport scolaire**, ce silence doit-il nous rassurer ?

Des remises en cause qui prendront effet dans le temps

Bien sûr, la phrase du précédent code de l'éducation, "l'EPS concourt directement à la formation de tous les élèves" est maintenue. Mais avec quel niveau horaire ?

Seuls les élèves aimant l'EPS et y ayant de bons résultats choisiront l'EPS au brevet. Quelle sera la motivation des autres dans le travail ? Comment ne pas mettre cette situation en rapport avec la gestion future par la LOLF (loi organique relative aux lois de finance) ? Les crédits seront attribués pour des "missions" dont l'efficacité sera évaluée en fonction de

"critères de réussite". Imaginons dans quelques temps le caractère ravageur d'un critère de réussite qui serait fondé sur le nombre d'élèves choisissant l'EPS à l'examen ! Un gouvernement pourrait justifier ainsi un abaissement des horaires au collège.

Idem en lycée : si l'EPS est facultative au brevet des collèges, pourquoi serait-elle obligatoire aux CAP, BEP et BAC ? Dans ce cas, impossible d'organiser un CCF pour une partie seulement des élèves d'une classe, aussi le plus simple serait-il de regrouper dans une section les élèves choisissant EPS. Quelle motivation, quel dynamisme, quel travail réel avec les autres groupes d'élèves, ... On voit bien comment on peut, pas forcément à la rentrée 2004, bien entendu, mais à court ou moyen terme justifier de l'optionalisation de l'EPS en lycée !



La volonté maintes fois affichée de ce gouvernement de récupérer des moyens fait craindre, là aussi une attaque contre l'EPS. En effet celle-ci est, en collège, la troisième discipline en volume horaire. Elle est la seule, dans celles jugées par ce gouvernement comme non fondamentales, dont on pourrait réduire le volume horaire sans la supprimer complètement.

Quant à la volonté affichée "d'alléger les horaires des élèves en lycée par une simplification des options en 2e : un enseignement de détermination obligatoire et 2 options facultatives" (2), on peut craindre pour l'enseignement de détermination EPS et les options facultatives (quant aux ateliers de pratiques en LP, il y en a déjà tellement peu de créés !).

Une conception réductrice des finalités de l'EPS

Comme C.Thélot, F. Fillon restreint l'EPS à l'aide qu'elle apporte aux élèves pour "apprendre les règles de la vie sociale et le respect des autres". L'EPS, encore une fois, n'aurait pas d'objectifs propres et ne serait vue qu'à travers son action, par ailleurs véritable, sur le "vivre ensemble" ! Quid de ses autres finalités concernant tout particulièrement l'accès critique au patrimoine culturel, la santé des jeunes, etc. ? Rien non plus sur la contribution de l'EPS aux rythmes scolaires et à la réussite des jeunes.

Souvenons-nous des années 70 – 80 !

L'idée que l'Etat pourrait se décharger de la transmission de la culture des APSA sur les collectivités locales ou les associations a toujours plané sur l'EPS. Cela est déjà en grande partie le cas en primaire (intervenants extérieurs). Dans le second degré, rappelons-nous des plans successifs des ministres Comiti, Mazeaud, Soisson, des opérations carrefours sportifs, CAS, SAS... Ceux qui nous gouvernent ne sont-ils pas toujours porteurs de ces idées de liquidation d'une EPS scolaire ? Envisagent-ils une "EPS de base" aux horaires diminués, aux objectifs réduits, à laquelle pourrait se rajouter, pour certains élèves, des compléments non scolaires divers.

On comprend mieux maintenant la fable des excédents pour justifier des diminutions massives du nombre de postes au CAPEPS 2004.

C'est l'avenir de l'EPS, des étudiants en formation, des enseignants en poste, des jeunes de ce pays qui est menacé. C'est pourquoi le SNEP, à partir de l'expérience accumulée depuis de nombreuses années, peut cerner les dangers que porte en lui le projet ministériel et organise la mobilisation de toute la profession.

Tous ensemble, nous pouvons faire reculer ce pouvoir.

Serge CHABROL

(1) Projet de loi

(2) Document "14 propositions de F. Fillon"

Pour l'EPS : une campagne de mobilisation sur la durée

Le SNEP considère que la gravité des dangers concernant l'EPS et le sport scolaire nécessite une mobilisation forte de toute la profession. C'est pourquoi il adresse, pour la deuxième fois en un mois, ce bulletin à tous les enseignants d'EPS.

Le SNEP a prévu un dispositif pour rencontrer un maximum de collègues (A.G., congrès ou conseils départementaux extraordinaires) en janvier.

Il propose aux collègues de faire de l'**APPEL "Une éducation sans éducation physique et sportive n'est pas une éducation !"** un évènement.

Chacun doit s'en emparer pour le signer et le faire signer par ses proches, par les personnels des établissements scolaires, par les parents et les élèves, par des sportifs et des militants associatifs, bref par la population. Nous le publions ci après en accompagnement d'une lettre aux parents. Notre proposition est qu'un maximum d'équipes pédagogiques s'en empare pour le diffuser auprès de l'ensemble des parents.

Ce texte a déjà été adressé à tous les collègues nous ayant donné une adresse mel et est disponible sur le site.

L'objectif est bien de réunir sur cet appel des centaines de milliers de signatures avant le débat parlementaire. (Centralisation au SNEP national, 76 rue des Rondeaux, 75020, Paris).

Le SNEP, à son congrès, avait lancé un appel auprès de personnalités sur l'intérêt de l'EPS pour la santé des jeunes (voir page 8). Nous avons rendu public (conférence de presse) la liste de ses signataires ; nous les avons recontactés pour le nouvel appel, plus lié à l'actualité.

Le SNEP a mis également à disposition des militants des modèles de lettre aux parlementaires, aux fédérations sportives, et l'ensemble des textes ministériels sont disponibles sur le site de SNEP. Des autocollants, pour populariser notre lutte, sont en fabrication.

Chaque département définira des axes et des initiatives pour aider au contact des enseignants d'EPS avec la population, les clubs sportifs, les ligues, les élus des collectivités territoriales, etc. et pour que se mette en place une grande campagne d'opinion et d'actions diversifiées. Déjà l'académie de Paris organise "les mercredi soir de l'EPS", elle a distribué des tracts à la patinoire installée devant la mairie (40 collègues, 620 signatures en 2h) et poursuit à la rentrée. Pourquoi pas reprendre partout cette idée de rassemble-

ments hebdomadaires de l'EPS avec distributions de tracts, signature de l'Appel, dans des lieux symboliques, avec contacts avec la presse ? Le Var a décidé d'initiatives publiques médiatiques comme plonger pour sauver l'EPS à Nice le 1er janvier, Mayotte et la Polynésie ont fait traduire la lettre aux parents en langue locale pour diffusion, etc.

Dans tous les établissements, les départements, chaque collègue, chaque collectif doit faire preuve d'inventivité. Faites-nous connaître les initiatives, nous en rendrons compte sur le site pour donner des idées à d'autres.

Les étudiants STAPS doivent être rencontrés avec le souci d'initiatives communes.

Chaque député, chaque sénateur doit être interpellé et rencontré. La presse locale, les télévisions régionales doivent être sollicitées.

Chaque moment de rassemblement d'enseignants d'EPS doit être utilisé pour mener l'action et pour débattre des suites à lui donner.

Ces initiatives se conjugueront avec le plan d'action décidé par la FSU et proposé aux autres organisations (voir article p. 4).

Serge CHABROL

DANS L'ÉTABLISSEMENT, MODE D'EMPLOI

Dans chaque établissement, les enseignants d'EPS doivent s'adresser

- à leurs collègues (enseignants, non enseignants) en faisant signer l'appel "une éducation sans éducation physique n'est pas une éducation"

- à tous les parents en utilisant – sous forme de tract – la lettre aux parents avec l'Appel pour l'EPS.

La diffusion de ce document aux parents doit se faire :

- soit plié et agrafé soit sous pli cacheté (pour que le texte ne soit pas lisible par les mineurs) et remis aux élèves, après en avoir informé le chef d'établissement
- soit par distribution à la sortie de l'établissement

Chaque collègue collecte les signatures des parents rapportées par les élèves puis renvoie au SNEP.

- aux élèves (à l'extérieur de l'établissement)



Le SNEP prépare un autocollant qui sera disponible dès la rentrée

RENCONTRER POUR CONVAINCRE

Le secrétariat national du SNEP vient de s'adresser au président de la république, au ministre de l'éducation, aux parlementaires et aux partis politiques, au CNOSF et aux fédérations sportives, aux fédérations de parents d'élèves.

Une lettre personnelle a été remise à chacun des 554 députés et des 338 sénateurs - qui auront, le moment venu, la responsabilité de "faire la loi" - en leur demandant d'ores et déjà d'intervenir dans le débat parlementaire afin que la réforme prenne en compte l'éducation physique et sportive comme un élément constitutif de la culture scolaire obligatoire.

Aux dirigeants des fédérations sportives, le SNEP propose de s'inscrire "dans un mouvement pluriel et large de défense et de promotion de l'éducation physique et sportive et de la culture particulière qui la caractérise".

Des délégations du SNEP ont été reçues par le président du CNOSF, par les responsables du Parti Socialiste et du groupe PS de l'Assemblée Nationale, du PCF. Des contacts ont été pris avec l'UMP, UDF et les Verts, avec M.Périsol (UMP) qui préside la mission parlementaire à propos de la loi sur l'école.

Chacune de ces rencontres sont l'occasion de développer nos arguments pour que les activités physiques, corporelles, sportives à l'école ne soient pas enfermées dans le seul registre du divertissement, réduites à une sorte de sous culture.

Nous pourrions d'autant mieux être entendus de nos différents interlocuteurs que chaque collègue, là où il travaille, habite, milite, sera un relais des exigences que nous portons ensemble. L'avenir de l'EPS et du sport scolaire dans l'école est, aujourd'hui, à ce prix.

Jean FAYEMENDY



Syndicat National de l'Éducation
Physique de l'Enseignement Public

Les enseignants d'éducation physique et sportive s'adressent aux parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Pour la première fois depuis que l'école de la République existe, l'Éducation physique n'est plus jugée " indispensable " à l'éducation de votre enfant. C'est ce qui ressort des propositions faites par F. Fillon, Ministre de l'éducation nationale dans le cadre de la préparation de la loi d'orientation sur l'École : l'EPS ne fait plus partie des activités jugées fondamentales et devient facultative au brevet des collèges.

Ce choix, s'il était confirmé, signifierait que la pratique des activités physiques, corporelles et sportives à l'École ne relèverait plus de l'essentiel. Or ces activités occupent désormais une place déterminante dans la société, comme dans la vie de beaucoup d'entre nous. Elles sont au cœur du développement personnel et de la vie des jeunes, elles constituent des leviers considérables d'éducation, elles sont créatrices de lien entre tous et constitutives de l'EPS contemporaine et du sport scolaire.

L'École ne peut sous-estimer cela

En effet, l'enseignement de l'EPS constitue pour votre enfant un extraordinaire moyen d'apprentissage du goût de l'effort, d'engagement, de dépassement de soi, de partage de buts communs.

La pratique des activités physiques, corporelles, sportives enrichit le temps scolaire et la qualité de la vie dans les écoles, les collèges et les lycées. Elle apporte le mouvement dans un milieu d'abord caractérisé par l'immobilité. L'éducation physique et le sport scolaire ont un intérêt indéniable face aux multiples problèmes de santé publique qui n'épargnent pas la jeunesse. Plus largement, ils préparent à entrer dans le monde du sport de façon lucide et critique, comme pratiquant, responsable et spectateur.

L'École ne peut ignorer cela

Et pourtant, il semblerait que le verdict ait été énoncé : **cela ne serait plus indispensable à l'éducation de tous les jeunes à l'École.**

Ce serait un comble alors que l'année 2004 a été déclarée " année européenne de l'éducation par le sport ", et que 2005 est annoncée, par l'assemblée générale de l'ONU, " année internationale du sport et de l'éducation physique ".

Ce serait enfin un énorme paradoxe au moment où notre pays, officiellement, se mobilise et soutient la candidature de Paris pour les J.O. de 2012, sans oublier que la future délégation française à ces Jeux Olympiques est aujourd'hui sur les bancs de l'École.

Enseignants d'EPS, nous sommes profondément attachés à la réussite de tous les élèves. Nous avons la conviction que la diversité, la complémentarité et l'interaction des disciplines scolaires sont une nécessité pour y parvenir. C'est en ce sens que nous demandons par ailleurs que les programmes disent de façon explicite ce qui doit être appris et su par tous à chaque niveau d'enseignement.

L'EPS est une voie originale de développement et de réussite pour votre enfant. Elle doit être un élément constitutif à part entière de la culture scolaire obligatoire. Elle a toute sa place dans un service public d'éducation gratuit et laïque.

Oui, l'École doit encore évoluer ! Nous y sommes prêts.

C'est pourquoi nous vous appelons à signer l'appel ci-dessous et à le faire parvenir au professeur d'éducation physique de votre enfant.



APPEL Une éducation sans éducation physique et sportive n'est pas une éducation !

Dans le projet de loi sur l'éducation, l'éducation physique et sportive (EPS) n'apparaît pas dans le " minimum " obligatoire à garantir à tous les élèves.

Elle n'est plus intégrée dans " l'ensemble des connaissances et compétences indispensables ", devient facultative aux examens et rien ne dit qu'elle restera obligatoire pour tous. Ce serait la première fois depuis que l'École de la République existe.

Ce serait dramatique et incompréhensible alors que les bilans concernant la santé des jeunes, la

progression de l'obésité, les inégalités d'accès à la culture corporelle, sportive et artistique (et particulièrement celle des filles) sont aujourd'hui alarmants.

Tout le monde, jusqu'à aujourd'hui, s'accordait à reconnaître à l'EPS et au sport scolaire un rôle spécifique et irremplaçable dans le développement complet des jeunes, l'apprentissage de la citoyenneté, de la responsabilité, de la solidarité et plus généralement l'équilibre des rythmes scolaires.

Cette formation est aujourd'hui contestée alors

que l'année 2004 a été décrétée " Année européenne de l'éducation par le sport " par l'Union Européenne et que 2005 sera, à la demande de l'ONU, " Année internationale du sport et de l'éducation physique ". Comment comprendre que le gouvernement marginalise l'EPS au moment même où il soutient la candidature de Paris pour les JO de 2012 ?

Les soussignés demandent que la réforme en cours confirme l'éducation physique et sportive comme élément constitutif de la culture scolaire obligatoire de la maternelle aux lycées.

Nom / Prénom	Qualité	Dépt	Signature

Faire parvenir à l'enseignant d'EPS de votre enfant ou au SNEP, 76, rue des Rondeaux, 75020 Paris



APPEL

Plus et mieux d'éducation physique et sportive pour la santé des jeunes

L'épanouissement, le bien être, la santé des jeunes et des adolescents sont des préoccupations pour l'ensemble de la société. Les statistiques sont alarmantes. Mais contrairement à ce qui s'affiche aujourd'hui sur les murs, nous ne pensons pas qu'une demi-heure de marche par jour suffira à résoudre le problème.

La santé est une réalité profondément inégalitaire : les plus démunis et les moins cultivés sont aussi les plus vulnérables. C'est donc un choix politique qui est en jeu. Pour nous, la réponse passe par les services publics.

C'est sur ces bases de santé publique que l'éducation physique est entrée, il y a plus d'un siècle, dans le système scolaire pour devenir une discipline obligatoire.

La notion de santé s'est considérablement élargie tout au long du XXème siècle, pour reposer

aujourd'hui sur l'idée d'un développement de soi, d'un bien-être qui se construit sur les bases d'une vie active et sur une estime de soi acquise par l'exercice de ses possibilités d'action sur le monde environnant. Les activités sportives, la danse, et autres formes de pratiques physiques sont autant d'occasions d'apprendre une bonne gestion de sa vie physique. Mais là encore les statistiques montrent les profondes inégalités sociales en matière d'accès à ces pratiques. C'est pourquoi nous pensons que l'école, de la maternelle à l'université, peut garantir à tous une éducation à la santé qui soit efficace.

Dans ce cadre, l'éducation physique est une discipline privilégiée, aussi bien par la pratique physique qu'elle impose à tous que par les connaissances qu'elle permet d'acquérir sur soi-même. Mais la campagne, menée aujourd'hui par les ministères occulte totalement l'EPS, préoc-

cupés qu'ils sont pour faire des annonces plus ou moins moralisatrices qui ne coûtent rien.

L'EPS aujourd'hui doit, non seulement, être un moyen de former un élève physiquement cultivé dans le domaine du sport et de la danse, elle doit aussi être une éducation à la santé capable d'apprendre les pratiques et les connaissances pour l'entretien de soi, pour le développement optimum.

Apprendre à progresser dans une activité particulière, apprendre à s'entraîner permettra de choisir, hors de l'école, des activités qui garantiront un équilibre de vie harmonieux et éviteront la sédentarité et ses pathologies.

C'est pourquoi investir dans l'EPS c'est aussi investir dans la santé.

Pour imposer l'égalité dans l'exercice du droit à la santé il faut imposer d'autres choix à nos gouvernements.

Premiers signataires

AMADE-ESCOT Chantal, Professeur des Universités Toulouse • **AVISSE DESBORDES Mireille**, Professeur EPS Honoraire • **BERGERET Claude**, Entraîneur National de tennis de table • **BIMES Christian**, Président de la FFT • **BOUTHIER Daniel**, Professeur des Universités • **BROMBERGER Christian**, Professeur à l'Université de Provence • **CADOPI Marielle**, Professeur des Universités • **CALLEDE Jean-Paul**, Sociologue au CNRS • **CARLSON Carolyn**, Danseuse, Chorégraphe • **COPPENS Yves**, Professeur au Collège de France • **DAVISSE Annick**, IPR EPS Honoraire • **DELIGNIERES Didier**, Professeur des Universités • **DENEL Robert**, Professeur Honoraire des Universités • **DESCHAMPS Jean-Pierre**, Professeur Honoraire des Universités - Pédiatrie, Santé Publique • **DHELLEMMES Raymond**, Inspecteur d'académie, Inspecteur Pédagogique Régional en EPS • **DURET Pascal**, Professeur Directeur du CURAPS de l'université de la Réunion, Directeur de collection aux PUF - **FAUQUET Claude**, DTN Natation - **FICHTALI Yassir**, Président de l'UNEF • **FIGUES Solenne**, Médaille de bronze natation JO 2004 • **FRISON Gérard**, Journaliste sportif Honoraire • **GACHASSIN Jean**, Président de la Ligue Midi-Pyrénées, FFT • **GOT Claude**, Professeur honoraire de la faculté de médecine de Paris Ouest • **GREHAIGNE Francis**, Professeur des Universités • **JACQUARD Albert**, Professeur des Universités • **JEAN Georges**, Professeur Honoraire des Universités - Ecrivain • **KAHN Axel**, Professeur • **KRANTZ Norbert**, Professeur EPS, Formateur Entraîneur haut niveau • **LEGLOU Dominique**, Journaliste sportif France 2 • **LEZIART Yvon**, Professeur des Universités • **MARCHAND Jacques**, Journaliste sportif honoraire • **MEIRIEU Philippe**, Professeur des Universités • **MERRET Faustine**, Médaille d'or planche à voile JO 2004 • **MOUILLESAUX Jean-Paul**, Co-Président de la FSGT • **MOUSTARD René**, Dirigeant sportif • **MOUSTARD Laurent**, Membre du Comité Exécutif de la Confédération Sportive Internationale du Travail (CSIT) • **PANZANI Jean-Paul**, Président de la fédération des Mutuelles de France • **PERES Gilbert**, Médecin du sport • **PERREAU-BEZOUILLE Gérard**, Président FF Clubs Omnisports • **PIGNON Ernest**, Artiste peintre • **ROY Serge**, Président de la FNOMS • **SAUTREAU Jean-Michel**, Président de l'USEP • **SERANDOUR Henri**, Président du CNOSF • **SERRES Michel**, Philosophe • **SPIRE Antoine**, Journaliste • **THERME Pierre**, Professeur des Universités • **TIBERGHIEU Annick**, Vice-Présidente de la FNOMS • **TOUYA Gael**, Champion Olympique d'escrime JO 2004 • **VERNON Alain**, Journaliste sportif France 2 • **VILLEPREUX Pierre**, Ancien Entraîneur Equipe de France de Rugby, Membre de l'International Board.

LE SOCLE COMMUN CONTRE L'EPS

Un collectif " pour un regard public sur l'Ecole " vient de publier (note n°6 décembre 2004) un Manifeste intitulé " un socle commun pour l'Ecole du XXIe siècle " (www.occe.coop dans la rubrique " publications "). Parmi les signataires (1) on remarque entre autres Luc Bérille, secrétaire général du SE-UNSA et Jean-Luc Villeneuve, secrétaire général du SGEN-CFDT. Ce document comprend un paragraphe relatif au sens que prend dans la période actuelle l'émergence du terme " socle commun " défini comme un " nouveau paradigme (2) " scolaire et comme étant beaucoup plus " qu'un simple remaniement des programmes ". dans ce texte, il apparaît comme l'outil modélisant d'une réforme qui, par ailleurs, s'impose. C'est ce que confirme l'UNSA-éducation en affirmant " que le cœur de la réforme se situe effectivement dans le principe d'un socle de connaissances et de compétences ".

Issu du rapport de la commission Thélot (voir bulletins précédents) et produit d'une synthèse de points de vue venus d'horizons politiques et idéologiques très divers, le terme de socle commun semble être aujourd'hui consacré comme le moyen total de satisfaire la demande par ailleurs légitime de réussite de tous les élèves, exprimée lors du grand débat national sur l'Ecole. La publication du rapport Thélot (des rapports) a été l'occasion de nombreuses déclarations publiques favorables aux propositions de la commission et en particulier au terme même de socle commun.

Nous citons :

Dépêches AEF du 12.10.04 :

- La CFDT au nom du SGEN-CFDT et de la FEP-CFDT " le rapport Thélot propose des pistes intéressantes... Elles (les fédérations) se satisfont du principe d'un socle commun "
- Le SGEN-CFDT " se félicite de la mise en avant du principe d'un socle commun dans le cadre de la scolarité obligatoire "
- La FCPE " estime que les recommandations majeures du rapport Thélot constituent une base de travail novatrice et courageuse...la FCPE défend...la nécessité d'un socle commun...le gouvernement ne peut passer ce rapport à la trappe... "
- Le SE-UNSA " En fixant comme principale évolution la définition d'un socle commun...le rapport cible bien ".

Dépêches AEF du 19.11.04 :

L'UNSA-éducation " si on tire le fil, le socle modifie les contenus, les programmes, la formation, l'orientation. "

Dépêche AEF du 12.12.04 :

L'UNAPEL, la PEEP, la FCPE " nous sommes favorables au principe du socle commun ".

On comprend dès lors pourquoi François Fillon reprend dans ses propositions cette hypothèse de travail " dans le prolongement de la commission Thélot " précise-t-il, qui se traduit dans l'article L.131-

1-2 du projet par l'expression : " La scolarité obligatoire doit au minimum garantir l'acquisition par chaque élève d'un ensemble de connaissances et de compétences indispensables comprenant :

- la maîtrise de la langue française ;
- la maîtrise des principaux éléments de mathématiques ;
- une culture humaniste et scientifique permettant l'exercice de la citoyenneté ;
- la pratique d'au moins une langue vivante étrangère ;
- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication "

L'EPS, les arts, la technologie, la LV2, etc. sont ainsi exclus du " minimum ".

Le Ministre a bien compris que le " socle " introduit dans l'organisation scolaire une nouvelle hiérarchie des savoirs, son pendant, l'exclusion à terme de certaines disciplines, un formidable moyen de " cibler (3) " les moyens d'enseignement en vue d'une nouvelle conception de l'efficacité scolaire. Qu'y a-t-il donc d'aussi puissant voire d'aussi magique dans le " socle commun " qui fait croire à la découverte du remède miracle permettant l'éradication de l'échec scolaire ?

La réponse est simple, on pourrait la résumer ainsi : " on ne peut faire du plus qu'avec du moins ".

Ainsi donc, les savoirs qui prévalaient lorsqu'il s'agissait de faire réussir une majorité d'élèves, seraient obsolètes lorsqu'il s'agit de conduire la totalité d'une classe d'âge vers la réussite. C'est donc cela qui semble justifier aujourd'hui l'enthousiasme.

L'engouement simultané des propagandistes du " socle commun " s'accompagne d'un silence presque total sur le contenu de ce dernier et ses effets possibles à moyen terme. Il y a là une grande ambiguïté, contrairement aux propositions Thélot et à celles faites aujourd'hui par F. Fillon qui, elles, affichent des " indispensables ", des " minimum ", qui excluent cyniquement et à terme l'EPS (4) de l'obligation scolaire telle que définie aujourd'hui.

En lisant avec beaucoup d'intention le Manifeste cité précédemment (un socle commun pour l'Ecole du

XXIe siècle) on trouve finalement confirmation du choix résolu des partisans du " socle commun " de sacrifier l'EPS et les enseignements artistiques sur le socle de la réussite présumée de tous.

C'est pourquoi le SNEP, au nom de la FSU, a déposé au CSE du 16 décembre 2004 lors du débat sur le projet de loi d'orientation et sur le rapport annexé, un vœu demandant au Ministre de substituer au terme de " socle commun celui de culture commune qui sauf inventaire contradictoire et négocié doit comprendre sans a priori ni nouvelle hiérarchie au moins toutes les disciplines, les activités organisées par les programmes scolaires nationaux actuels dont l'EPS, les Arts et la Technologie ".

Ce vœu exprime aussi : " la profonde conviction, que loin d'être des obstacles, la diversité et les différences qui marquent les disciplines et les activités scolaires, mais aussi leur interaction permettent d'envisager une dynamique des apprentissages non seulement favorable à chacun d'entre eux mais aussi à la réussite de tous les élèves et particulièrement de ceux aujourd'hui en difficulté. "

Il réaffirme simultanément " la nécessité après inventaire, d'une réflexion nouvelle sur la question des programmes, de leurs contenus, de la cohérence interdisciplinaire nécessaire, de l'école au lycée. Il propose qu'on le fasse en pensant plus et mieux aux élèves qui réussissent mal ou peu, en s'attachant à préciser et à rendre explicite, dans chacun des programmes, ce qu'il faut véritablement savoir et savoir faire pour entrer dans les différentes cultures proposées ; tout en permettant à tous des dépassements ambitieux. "

Alain BECKER

1. Cercle pas toujours scrupuleux qui affirme le soutien de Georges Vigarello au Manifeste alors que celui-ci contacté par le SNEP récuve l'avoir signé et affirme par ailleurs un désaccord sur le fait que la problématique du corps soit dissociée de l'EPS.

2. Une nouvelle problématique.

3. Déclaration de F. Fillon à la revue " L'étudiant ".

4. Un responsable du SE-UNSA lors d'une rencontre organisée par l'USEP vient de déclarer, en réponse à une interpellation du SNEP, que " l'EPS n'était pas menacée à court terme ". Doit-on comprendre que, dans son esprit, elle le serait ultérieurement ?

Vote au CSE

Le vœu présenté par le SNEP, qui reprenait un texte voté par le CDFN a été voté par l'ensemble des syndicats de la FSU et de la CGT (total : 18 voix). Les 29 voix en contre ont recueilli, entre autre, l'appui du SE-UNSA, de l'UNSA, du SGEN, de la CFDT, de la FCPE, de la PEEP. C'est au nom du socle, même s'ils contestent celui du projet Fillon, mais aussi de leur conviction que l'EPS ne doit pas faire partie des matières indispensables, que leur vote s'explique. Le débat est lancé auprès de tous les militants.

Le vote général de la loi est le suivant : Pour : 4 (MEDEF, CGPME et CFTC), Contre : 39, Abstentions :

9 (SNPDEN, SNALC, CSEN, CFDT, PEEP). Sur France Inter, à l'émission le " téléphone sonne ", le ministre, interpellé sur ce vote a clairement dit qu'il ne s'en souciait pas ! Nous n'en attendions pas plus de sa part.

Les personnels doivent savoir que le travail public vers l'opinion et les parlementaires est essentiel durant ce mois de janvier.

1. Le SE, sentant le vent tourner a proposé un amendement ainsi libellé : " ajouter au socle " la maîtrise du corps " ; cette expression ne recouvre nullement la question de l'EPS. La FSU, comme bon nombre d'autres organisations, ayant décidé de ne pas rentrer dans le jeu d'amendements, a refusé de voter.

JO « Paris 2012 » et loi sur l'Education, l'étrange paradoxe

Etrange vraiment, cette situation qui voit Paris et sa région, mais aussi plus largement les ministères des sports et de l'EN et l'ensemble du gouvernement se mobiliser pour défendre la candidature de " Paris 2012 " et convaincre l'opinion publique, dans tout le pays, de soutenir cette candidature, alors que, dans le même temps, le ministre de l'Education Nationale " ne voit pas en quoi l'EPS pourrait faire partie du socle commun (1) ".

Pour le SNEP et les enseignants d'EPS, il y a sans aucun doute un lien fort entre d'une part la " France sportive " dont on voudrait donner l'image et d'autre part la formation offerte à tous les jeunes dans le cadre du service public d'éducation par l'EPS et le sport scolaire.

Dans le débat du rapport EPS/sport, dans celui plus précis du soutien possible du syndicat à la candidature de Paris, il est évident pour nous que tous les élèves, de la maternelle au lycée, doivent bénéficier d'un enseignement obligatoire de l'EPS et pouvoir profiter de l'offre de pratique du sport scolaire. Former des sportifs, dans le sens le plus positif du terme – des pratiquants de tous niveaux, des responsables, arbitres, juges, entraîneurs, tous capables d'un regard critique et lucide sur leur activité et celle des autres – bref, former des citoyens sportifs, c'est d'abord l'école qui doit s'efforcer de le faire, avec ses exigences en terme de contenus et d'apprentissages, incluant un travail sur les comportements. C'est là une des conditions pour que le monde du sport puisse espérer remplir sereinement sa mission - organiser des entraînements et des compétitions – sans les trop fréquents débordements des stades, des gymnases et des tribunes.

Qu'on le veuille ou non, la complémentarité existe, mais il est nécessaire d'en préciser les contours.

L'EPS et le sport scolaire ne peuvent pas tout bien sûr, comme toutes les structures scolaires et sportives. Il y a beaucoup à faire pour les améliorer. L'idéal olympique est tous les jours présent en réduction dans les cours d'EPS, et chaque mercredi dans les rencontres du sport scolaire. Cela, le ministre ne peut le nier ; et l'idée même de dégrader l'éducation physique de l'Ecole décrédibilise complètement celle de vouloir faire vivre en France un projet ambitieux et humaniste d'organisation des Jeux Olympiques.!

La réaction du SNEP est à la mesure du danger que fait peser cette orientation ministérielle sur l'avenir de l'EPS. On veut croire qu'elle sera suivie d'effets positifs. Il faut pour cela que les enseignants d'EPS d'abord, s'engagent vis à vis des parents, de l'opinion publique, du mouvement sportif. C'est un combat difficile, mais exaltant. Pour les médailles, on verra plus tard... Ces problèmes ne nous exonèrent pas d'une réflexion sur ce que pourraient être des JO transformés, plus proches des valeurs de l'Olympisme, et sur les nécessaires retombées positives sur l'EPS et le sport scolaire. L'organisation éventuelle des Jeux à Paris doit nous apporter des " plus ". Il faudra, là aussi, les gagner.

Michel FOUQUET

[1] Réponse de F. Fillon à une interpellation de Jean Lafontan, lors de l'audience FSU-Fillon du 22/11/2004.

TRIBUNE LIBRE

POUR UN ACCES DES PERSONNES HANDICAPEES AUX APS ET AU SPORT

Je partage tout à fait les réflexions du congrès 2004 du SNEP qui " estime que la "guéguerre" stérile entre le MJENR et le Ministère de la Jeunesse et des Sports doit cesser dans l'intérêt des jeunes engagés dans ces formations..., et qu'il faut favoriser les équivalences et les passerelles dans les deux sens entre les diplômés de la filière STAPS et ceux du MJSVA ".

Or, je constate que sur le terrain, la collaboration et le partenariat souhaitables ne peuvent être mis en place avec la filière STAPS APA de Toulouse :
– Les étudiants, d'après leur témoignage, ne sont pas informés des larges passerelles instituées vers le BEES APSA, et des conditions requises pour cet accès.

– Une proposition de convention de partenariat

entre la DRDJS MP, la Ligue Sport Adapté Midi-Pyrénées et l'UFRSTAPS, que j'ai adressée aux responsables de l'UFRSTAPS Toulouse 3 en 2000 est toujours sans réponse...

La responsabilité de l'UFRSTAPS me semble ici engagée...

Malheureusement, ce sont les étudiants en STAPS, filière APA et les personnes handicapées mentales dans leur accès aux Activités Physiques et Sportives Adaptées qui en sont les premières victimes...

Souhaitons que cette collaboration puisse se développer avant la fin du 3ème millénaire...

Alain Déjean

Professeur de Sport DRDJS Midi Pyrénées

POUR LE MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC JEUNESSE ET SPORTS

Le gouvernement a engagé une réforme de l'administration territoriale de l'Etat.

Dans ce cadre, les orientations contenues dans la circulaire du Premier ministre du 16 novembre 2004 envisagent la suppression des directions départementales de la jeunesse et des sports (DDJS), ce que confirme l'interprétation qui en est déjà donnée par certains préfets. Il est permis de douter que les vrais fondements de cette réforme soient l'amélioration du service public ...

Réunies le 9 décembre 2004, les fédérations syndicales UNSA-Education, CGT, SGEN-CFDT, FSU :

- Demandent au ministre chargé de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA) de se positionner clairement et publiquement pour rappeler les missions de service public qui sont celles de son ministère, missions éducatives et de développement du sport et de la vie associative, fondées sur des dispositions législatives, expression de la volonté de la Nation.
- Demandent au ministre chargé de la jeunesse, des sports et de la vie associative d'indiquer simultanément aux préfets et aux chefs de service les conditions organisationnelles qui doivent être respectées pour la mise en œuvre de ces missions au plan départemental, dans sa déclinaison de la politique nationale avec le plan régional, c'est-à-dire de s'engager clairement et publiquement en faveur du maintien des DDJS.

- Demandent la garantie des conditions d'exercice des métiers spécifiques de l'ensemble des personnels du MJSVA, pour assurer un service public de qualité.
- S'opposent à toute mesure qui limiterait ou supprimerait la possibilité de mettre en œuvre ces missions au plan départemental au plus près des citoyens.
- S'opposent au démantèlement des DDJS.

Les signataires interpellent sur cette base le ministre lors du prochain Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM) du 16 décembre 2004.

Le gouvernement programme une nouvelle baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires

Notre ministre persiste et signe

Non seulement il s'emploie à dénigrer les fonctionnaires, mais les propositions qu'il a formulées le 8 décembre confirment les pertes de pouvoir d'achat et en programment de nouvelles.

Une nouvelle fois, il se retranche derrière les contraintes budgétaires, estimant hors de portée le règlement du lourd contentieux accumulé ces dernières années (5% de perte du pouvoir d'achat depuis 2000). Mais avec l'éventuelle augmentation de la valeur du point d'indice de 0,5% pour l'année 2005, en réalité compte tenu de l'inflation prévisible, la perte sera de 6 à 7%.



La hauteur et le calendrier de cette mesure générale sont encore à préciser. Une nouvelle réunion est prévue d'ici une dizaine de jours.

Les mesures présentées par le Ministre :

– **Pour les bas salaires** : compte tenu de la réunification des nouveaux SMIC prévus au 1er juillet 2005, le Ministre envisage de faire porter le minimum de la fonction publique à ce niveau. Des points d'indice seraient accordés aux premiers échelons des échelles 2, 3, 4 de la catégorie C. Le début de carrière serait porté à 275.

Ce dispositif qui ne touche en rien aux indices terminaux des échelles de catégorie C et pas davantage aux autres catégories B et A conduit à un écrasement important de la grille indiciaire et réduit fortement les perspectives de carrière.

La catégorie B ne débiterait plus qu'à 5% au-dessus du salaire minimum et la catégorie A à 26% au-dessus. (Minimum fonction publique : indice 275; 1er échelon du corps des Professeurs d'EPS, catégorie A : 348)

– **Prime exceptionnelle de sommet de grade** : celle-ci d'un montant de 1,2% du traitement brut

indiciaire annuel serait octroyée aux fonctionnaires titulaires ayant atteint l'indice terminal de leur grade ou de leur corps depuis au moins trois ans. Non seulement elle écarte les non-titulaires, son ampleur et sa portée sont limitées, mais elle est source d'injustices et est inacceptable. Pourquoi une collègue au 11ème échelon depuis trois ans et pas celui qui est au 10ème depuis plus de trois ans ?

Cette prime ouvre la voie à une individualisation des rémunérations et est particulièrement arbitraire et absurde. Elle ne permettra pas de compenser les pertes subies.

En refusant de prendre en compte la valeur du point d'indice comme élément essentiel de l'évolution du pouvoir d'achat, Dutreil s'attaque au statut de la Fonction Publique qui définissait le principe d'une carrière équivalente pour tous les personnels recrutés dans un corps, et quel que soit

l'emploi occupé. Il remet en cause la notion même de carrière et casse les solidarités collectives en introduisant d'autres éléments liés à la fonction occupée sur l'emploi ou liés au mérite.

A travers cette politique salariale, c'est toute la conception française de la Fonction Publique qui est menacée.

D'autres éléments de la gestion des personnels viennent renforcer cette situation : promotion au mérite pour le passage à la hors classe, mobilité mise à mal par les nouvelles règles... Individualisation des rémunérations, des conditions d'emploi et de service, mise en place d'une contractualisation à tous les niveaux ne peuvent que nuire à l'efficacité du service public.

L'ensemble des organisations syndicales a demandé au ministre de revoir sa copie.

Le SNEP comme la FSU estiment qu'il est nécessaire d'avoir une riposte unitaire pour s'opposer à la politique de régression sociale du gouvernement. Salaires, emplois,, devenir des services publics devraient être au cœur de cette action.

Dominique DELIGNY

Relancer la consommation intérieure

La revalorisation de 50% depuis 2001 de l'Euro par rapport au Dollar entraîne une perte de compétitivité à l'exportation des entreprises européennes.

Le marché français et européen ne croît pratiquement pas en raison de la pression sur le pouvoir d'achat des salaires et des retraites.

Cela incite les entreprises à délocaliser sur des marchés extérieurs qui croissent bien plus vite que le nôtre (cf. la Chine).

C'est donc bien la consommation intérieure des salariés et retraités qu'il faudrait développer et pour cela augmenter les pensions et les salaires.

Salaires au mérite ?

On apprend qu'en 2003 les grands patrons ont vu leur rémunération augmenter de 10,3%.

Voici leur " classement " : Vivendi Universal : 22,7 millions d'euros (1500 SMIC !) ; Dassault Systèmes : 21,3 millions ; L'Oréal : 20,2 millions ; LVHM : 18,1 millions ; Vinci : 13,8 millions ; Aventis : 12,7 millions...

Quand on vous dit qu'il n'y a pas d'argent en France !

A titre de comparaison, en 2003, le point d'indice des fonctionnaires a stagné, leurs seules augmentations ont été pour ceux qui ont bénéficié de promotions.

Mais il faut préciser que les revenus des PDG se composent d'une partie salaire et d'une partie stock-options. En 2003, c'est la partie salariale qui a le plus augmenté (23%).

Les PDG préfèrent donc les modes de rémunération tangibles (éléments salariaux).

Ils s'octroient donc de généreux salaires, quelles que soient les performances de l'entreprise.

En même temps ils imposent l'insécurité des revenus et de l'emploi à leurs salariés et plaident avec le gouvernement pour que les salaires et promotions des fonctionnaires soient appuyés sur leurs " performances " et leur mérite !

Serge CHABROL

Les femmes particulièrement pénalisées par la réforme des retraites

Le SNEP et la FSU ont décidé d'engager jusqu'au 8 mars une campagne de mobilisation pour porter auprès de l'opinion, des pouvoirs publics, des députés, les conséquences des nouvelles modalités de la loi sur les retraites pour les femmes.

Cette campagne a débuté le 8 décembre par une première réunion avec recueil de témoignages sur les méfaits de la loi, conférence de presse et audience auprès du ministère de l'Éducation Nationale, de la fonction publique et auprès des groupes parlementaires. Elle va se poursuivre par le dépôt de questions écrites auprès des parlementaires. Les femmes sont en effet doublement pénalisées non seulement par l'allongement de la durée de cotisation exigée pour une pension à taux plein mais aussi par l'instauration de la décote pour tout trimestre manquant. Aujourd'hui, les inégalités de carrières, inégalité de salaire, inégalité de prise en charge des tâches domestiques persistent même si elles tendent



à se réduire. Une étude de l'INSEE relève les disparités importantes qui existent entre les sexes. La retraite des femmes est inférieure de 44% à celle des hommes. " Les retraitées âgées de 65 ans et plus percevaient en 2001 une pension mensuelle moyenne de 606 euros au titre des droits acquis en contre partie d'une activité professionnelle contre 1372 euros pour les hommes ".

Ces inégalités pouvaient être en partie compensées par les bonifications pour enfants.

Le SNEP et la FSU sont intervenus sans relâche tout au long de l'année 2003/2004 à la fois pour faire connaître les conséquences de cette loi mais aussi pour faire prendre en compte les situations des femmes qui se voient écartées de l'attribution de bonifications pour enfant. En effet, pour bénéficier comme auparavant de la bonification d'un an, les fonctionnaires ayant eu un ou plusieurs enfants nés avant 2004, doivent satisfaire à plusieurs conditions, avoir

cessé leur activité dans le cadre d'un congé de maternité ou d'adoption pendant au moins 2 mois.

L'enfant doit être né alors qu'elles avaient été recrutées en tant que fonctionnaires ou pour les mères ayant accouché pendant leurs études, un délai de 2 ans doit être tenu entre le diplôme obtenu pour présenter le concours et le recrutement dans la fonction publique.

Tous les jours, nous sommes sollicités par des collègues qui découvrent la perte du droit à bonification pour enfant.

Nombre de situations compliquées, non prévues par les décrets apparaissent.

Quelques exemples :

- Enfants adoptés avant 76, le congé d'adoption n'existait pas.
- Double adoption ou naissance gémellaire, un seul arrêt donc un enfant de comptabilisé.
- Enfant né pendant une période non validée.
- Enfant né pendant une période d'interruption ;
- Enfant né pendant une période d'étude.

La liste est longue. Nous poursuivons nos interventions pour qu'aucune femme ne soit pénalisée.

N'hésitez pas à nous écrire pour nous faire part de votre situation. L'objectif est de recueillir un maximum de témoignages et de les adresser aux ministères concernés et aux parlementaires.



Dominique DELIGNY
dominique.deligny@snepfsu.net

ATTENTION !

ACCÈS HORS CLASSE AGRÉGÉS

Contrairement à ce que pouvaient laisser supposer la note de service, le ministère exige de candidater. Les inscriptions ne sont donc pas automatiques.

Les collègues à partir du 7^e échelon de la classe normale Agrégés doivent faire acte de candidature via SIAP (<http://www.education.gouv.fr/personnel/siap/>) au plus tard le 7 janvier 2005.

DERNIÈRE MINUTE

Concours de recrutement 2005 des professeurs de sport : diminution

Au total, 75 postes devraient être ouverts pour les différents concours : 52 au concours externe (30 en CAS, 22 en CTS) ; 6 au concours interne (3 en CAS, 3 en CTS) ; 5 au concours 3^{ème} voie et 12 au concours sportifs de haut niveau, soit 17 postes de moins par rapport à 2004 et -18%.

A 0,18% du budget de l'Etat, il faut encore réduire, réduction qui risque d'être fatale...

DOCUMENTATION DOM

La Documentation DOM " édition 2005 " est désormais disponible. Complément au mémento du Professeur d'EPS " SNEP-ATOUT ", cette documentation tente d'apporter une réponse aux questions spécifiques les plus fréquentes que nous posent les collègues candidats potentiels à une mutation et/ou mutés dans une académie d'Outre-Mer.

Pour la recevoir, il suffit de la commander au SNEP - secteur DOM - 76 rue des Rondeaux 75020 PARIS, en joignant 2 timbres à 0,50 euros.

HORS-CLASSE DES PROFS :

Notes de service définitive, le compte est loin d'y être

Si nos interventions ont permis des reculs et la prise en compte de formulations qui permettent de réduire le pouvoir considérable accordé aux chefs d'établissement et d'envisager la promotion de collègues plutôt au 11ème échelon, il n'en reste pas moins qu'il y a suppression d'un barème national et la volonté d'instaurer d'autres critères que l'ancienneté pour accéder à la hors classe (critères subjectifs). Ce sont les recteurs qui devront fixer les éléments qui fondent la valeur professionnelle et ils pourront décliner ces éléments dans un barème académique. Rien ne les y oblige.

Comme pour le mouvement INTER, le SNEP, les organisations syndicales, les personnels devront peser et intervenir pour que le Recteur établisse un barème qui s'appuie sur des critères objectifs valorisant particulièrement l'ancienneté de carrière.

Le Ministère, une nouvelle fois, nous démontre sa conception du dialogue social. Il nous fait parvenir le dernier texte sur l'accès à la hors-classe des professeurs dans le même temps où il nous annonce sa parution au BO le 16 décembre. La décision est unilatérale empêchant toute nouvelle intervention syndicale alors que le texte publié est quasi identique au précédent (3 semaines d'attente entre les deux textes). Notre objectif sera toujours de favoriser le plus grand nombre de départs à la retraite au dernier échelon de la hors-classe dans le respect des dossiers présentés. C'est pourquoi nous n'abandonnons pas notre revendication d'un barème national permettant d'aller dans ce sens.



Bernard CHARLIER

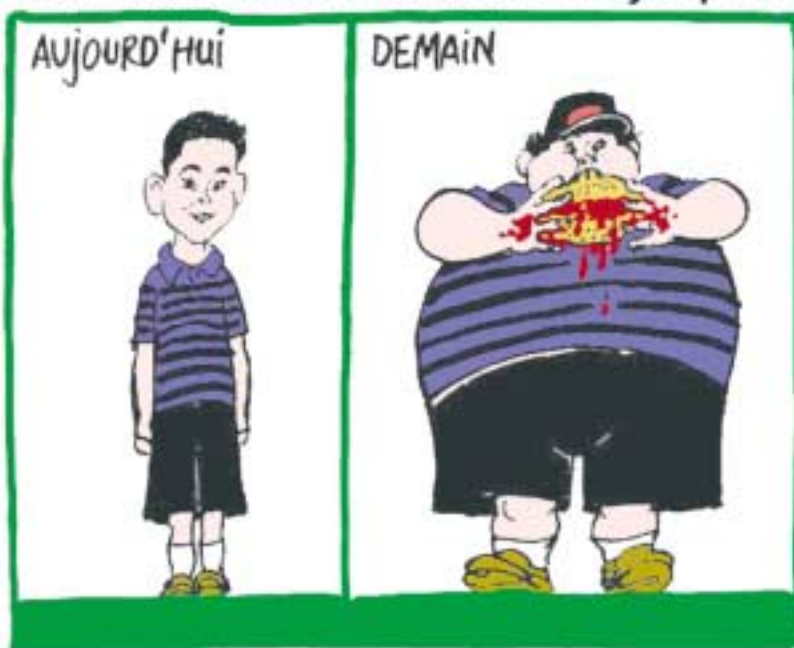
Comment postuler et traiter son dossier ? :

- Il faut être au moins au 7^{ème} échelon au 31 août 2004 et justifier de 7 ans minimum de service dans le corps des professeurs au 1^{er} septembre 2005.
- Les personnels concernés doivent être en position d'activité, mis à disposition d'une autre administration ou d'un organisme, en position de détachement ou affectés en Nouvelle Calédonie, à Mayotte, à Wallis et Futuna, à St Pierre et Miquelon ou mis à disposition du territoire de Polynésie française.
- Tout personnel qui remplit les conditions statutaires doit voir sa situation examinée pour l'avancement de grade. Il est rappelé que les agents dont l'affectation en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna prendra effet en février 2005 verront leur dossier examiné par leur Académie d'affectation actuelle
- L'exercice d'au moins six mois de fonctions en qualité d'agent hors-classe est nécessaire pour bénéficier d'une pension de retraite calculée sur la base de la rémunération correspondante.
- **Tout personnel qui remplit les conditions statutaires doit voir sa situation examinée pour l'avancement de grade.**
- La constitution des dossiers se fera exclusivement par l'outil de gestion Internet dénommé "Iprof". **Ainsi, tous les personnels promouvables seront informés individuellement** qu'ils remplissent les conditions statutaires par message électronique via I-prof. Les modalités de la procédure leur seront précisées dans ce même message.
- L'attention des personnels est donc appelée sur la nécessité d'une démarche individuelle et active de leur part pour actualiser et enrichir, via I-PROF, les données figurant dans leur dossier administratif.

Que faire tout de suite et quel dossier transmettre au SNEP ? :

- **ATTENTION** : La procédure d'inscription vous sera transmise par "Iprof". Assurez-vous dès maintenant que vous pouvez y accéder. Contactez si besoin votre rectorat.
- Aucune date limite de candidature n'étant précisée dans la note de service chaque recteur sera certainement amené à la préciser. Soyez attentifs.
- Il faut transmettre votre dossier au SNEP de votre Académie avec toutes les informations susceptibles de l'aider dans votre demande de promotion.

L'éducation sans Education Physique ?



La loi Fillon . c'est du bidon !

FICHE SYNDICALE DE PROMOTION 2004/2005

Nom :

Prénom (s) :

Date de naissance :

--	--	--	--	--	--	--	--

Nom de naissance (de jeune fille pour les femmes mariées)

Téléphone :

Date de paiement:
cotisation syndicale 2003/2004 ou
2004/2005

--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--

Adresse personnelle :

.....

Code postal :

--	--	--	--	--

Ville ou bureau distributeur :

.....

Vous êtes en poste (1)

CLG	LYCEE	LP	IUFM	CPD	EREA	ENS. SUP.	Envoyez votre fiche syndicale au SNEP Académique (sauf si vous êtes agrégé(e))
MJS	Dét. UNSS FNSU. + divers Notés /100		Détach(e) Agriculture	Détachés Divers Notés 40+60	Détaché(e) Etranger	TOM	Envoyez votre fiche syndicale au SNEP National ainsi que si vous êtes agrégé(e) (titulaire ou stagiaire)

Votre affectation Précise

2003/2004		2004/2005	
Code établissement :			

Votre catégorie (1)

Agrégé(e)	Agrégé stagiaire	Bi-admissible	Prof. EPS	A.E.	C.E.	M.A.
-----------	------------------	---------------	-----------	------	------	------

Vous êtes promouvable, si l'ancienneté dans votre échelon (de votre catégorie) atteint, entre le 01/09/2004 et le 31/08/2005, la durée précisée dans les tableaux d'avancement ci-dessous, depuis votre dernier passage d'échelon ou suite à un reclassement.

Votre notation au 31/08/2004

Note administrative / 40	
Note pédagogique / 60	
Total / 100	

Notation Attention !

Si vous êtes promouvable entre le 01/09/2004 et le 31/08/2005 ce sont les notes de l'année précédente (2003/2004) qui sont prises en compte et que vous devez donc nous indiquer.

Date de l'inspection

Echelon lors de l'inspection :

Notation / 100 (AE, M.J.S, SUP, UNSS...)	
Notation / 20 (MA)	

Bénéfice de l'ASA (1) :

OUI	NON
-----	-----

Échelon actuel	Date d'effet de votre dernière promotion ou reclassement			Reliquat éventuel d'ancienneté dans l'échelon au 01/09/2004		
	Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année

Précisez à quelle date vous êtes promouvable

- au grand choix :
- au petit choix :
- à l'ancienneté :

Jour	Mois	Année
Jour	Mois	Année
Jour	Mois	Année



F.S.U.
76 rue des Rondeaux
75020 - PARIS

(1) Entourez la case qui vous concerne

Joindre : les copies de vos derniers arrêtés de promotion et de notation +2 timbres à 0,50€. (sans les coller)

Echelons	Grd choix 30%	Choix 50%	Ancienneté 20%
Agrégés, Prof. D'EPS, Maître de Conf., Bi-adm.			
1er au 2ème	-	-	3 mois
2ème au 3ème	-	-	9 mois
3ème au 4ème	-	-	1 an
4ème au 5ème	2 ans	-	2 ans 6 mois
5ème au 6ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6ème au 7ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7ème au 8ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8ème au 9ème	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
9ème au 10ème	3 ans	4 ans	5 ans
10ème au 11ème	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois
A.E., C.E d'EPS			
1er au 2ème	-	-	1 an
2ème au 3ème	1 an	-	1 an 6 mois
3ème au 4ème	1 an	-	1 an 6 mois
4ème au 5ème	2 ans	-	2 ans 6 mois
5ème au 6ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6ème au 7ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7ème au 8ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8ème au 9ème	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans
9ème au 10ème	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
10ème au 11ème	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
M.A.			
1er au 2ème		2 ans 6 mois	3 ans
2ème au 3ème		2 ans 6 mois	3 ans
3ème au 4ème		2 ans 6 mois	3 ans
4ème au 5ème		3 ans	4 ans
5ème au 6ème		3 ans	4 ans
6ème au 7ème		3 ans	4 ans
7ème au 8ème		3 ans	4 ans

Sur deux dossiers, le SNEP a décidé d'ouvrir un débat pluraliste dans la profession : la demande d'adhésion de deux syndicats de l'enseignement privé et la constitution européenne. Les discussions dans le syndicat permettront à celui-ci d'affiner ses positions. Les deux contributions publiées ci-dessous ne préjugent donc pas de ce que seront les positions du SNEP, au final, sur ces dossiers.

Non à la constitution européenne, Le snep d'Aix Marseille vous dit pourquoi...

Dès 1957, le Traité de Rome, texte fondateur de la Communauté économique européenne, a fixé comme règle d'or de cet ensemble la concurrence et la libre circulation des capitaux. Toutes les décisions ultérieures (Maastricht, Amsterdam, Nice) ont renforcé cette orientation, dans le but d'aménager en Europe un espace dans lequel les multinationales pourraient se déployer sans entraves. Les résultats nous les constatons tous les jours : augmentation du chômage, développement de la précarité, chantage aux délocalisations, marchandisation progressive des services publics (poste, Sncf, Air France, France Telecom, EDF ...) et bientôt de notre système de santé et de l'école (conformément à l'AGCS).

Aujourd'hui, la constitution de l'Union européenne est l'aboutissement logique de cette politique, avec la volonté de rendre juridiquement impossible toute remise en cause (l'unanimité est exigée pour toute modification). Le texte réaffirme à plusieurs reprises le principe d'une "économie de marché ouverte et non faussée", sous la tutelle de la toute-puissante Banque centrale européenne. Les droits des travailleurs sont quasiment inexistantes, et les services publics transformés en "services d'intérêt économique général". L'utilisation de ce terme entérine la primauté de l'objectif de rentabilité financière sur celui d'utilité sociale. Sur le plan militaire, la politique de l'UE est déclarée "compatible" avec celle de l'OTAN (donc des

Etats-Unis avec leur logique belliqueuse) et impose aux états membres "l'amélioration progressive de leurs capacités militaires" !

Sans entrer dans les détails du texte, sur lesquels nous pourrions revenir dans un prochain article, le Snep d'Aix Marseille s'est prononcé à l'unanimité, lors de son Conseil Académique de septembre, pour qu'un affichage clair et net sur la question du vote au référendum soit fait le plus tôt possible en direction de la profession.

Sur la base des valeurs de notre syndicalisme rappelé dans nos statuts : "le Snep œuvre en faveur de choix éducatifs, économiques, sociaux et culturels de justice, d'égalité et de démocratie, pour des relations internationales fondées sur la coopération, le respect mutuel et la paix", sur cette base donc, il n'y a aucune équivoque possible : Seul le NON peut être opposé à ce traité, seul le NON peut nous permettre de construire des alternatives au libéralisme. La seule façon d'avancer c'est, tout en continuant à informer et à débattre, de préparer l'action en se positionnant clairement en adversaires de tout ce qui crée de l'inégalité et de l'injustice au nom du "libre échange".

Nous, professeurs d'EPS, sommes pleinement concernés par les répercussions de l'éventuelle ratification du traité : la réduction des coûts des services publics, c'est la diminution des postes aux concours, le problème de la place de l'EPS dans l'école (cf bulletin national n°723).

La question de l'adhésion de ces deux syndicats ne se résume pas qu'à un problème d'élargissement de la FSU. Discuter sur ce sujet revient à débattre de ce qu'est un syndicat, de ce que sont le SNEP et la FSU. En effet, le SNEP et la FSU agissent par rapport à des problèmes qui se posent à la profession dans de nombreux domaines (carrières, salaires, conditions d'enseignement, place de l'EPS, mutations, examens, programmes...). Ces revendications se fondent (du moins je l'espère) sur des valeurs, sur un projet de société, sur un projet pour l'école et ses personnels. Il est certes réel que les travailleurs du privé (confessionnels ou non) partagent de nombreux problèmes avec le public. Mais intégrer ces deux syndicats c'est aussi intégrer les valeurs, le projet de société et d'éducation portés par l'école privée. Quel avenir voulons nous pour la FSU. Une fédération, qui au nom d'une représentativité accrue et de la croissance des syndiqués, va voir ses revendications se diluer, s'édulcorer pour plaire (ou plutôt pour ne pas déplaire) au plus grand nombre ?

Pire, un virage des valeurs et des revendications vers d'autres horizons "politiques" moins sociaux, moins exigeants, une sorte de CFDT de l'éducation nationale ? Ou au contraire, dans un contexte d'offensive libérale telle que nous la subissons aujourd'hui, voulons nous renforcer le caractère de résistance de la FSU pour sauvegarder et améliorer le service public d'éducation ? Je pense que le SNEP doit affirmer haut et fort certaines valeurs. J'espère une FSU qui en ferait autant. Au nombre des valeurs essentielles à défendre et à promouvoir il y a les caractères public, national et laïque de l'école. La démocratie impose que la religion soit exclusivement une affaire privée. La laïcité de l'état et de l'école, garantie par la loi de 1905, est indissociable de la république une et indivisible. Un service public et laïque c'est la garantie de plus de démocratie, d'une meilleure justice sociale car il s'adresse à tous quelle que soit l'origine sociale, culturelle, ethnique... A l'heure où cette loi constitutive de notre société est attaquée par certains responsables politiques il ne me semble pas opportun d'intégrer à la FSU des syndicats relevant du domaine privé confessionnel. Je

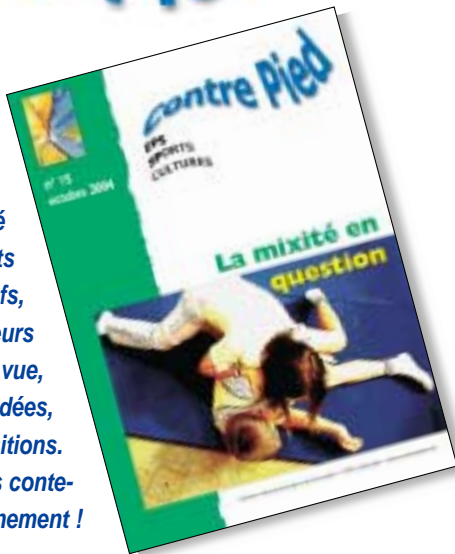
ne crois pas non plus que nous pourrions trouver une position commune avec ces syndicats pour lutter ensemble dans la perspective d'un grand service public d'éducation. Et si pour certains l'affirmation et la lutte pour certaines valeurs relèvent de "position de principe" ou de "sectarisme" et qu'en plus cela est "obsolète" alors il faudra qu'ils nous expliquent sur quoi ils fondent leur activité syndicale. La FSU a lancé un appel à débat sur cette question. Le débat est bien timide et je m'interroge sur la façon dont la décision finale va être prise. Simple discussion au sein des conseils départementaux et décision par les instances nationales ou vote des syndiqués ? Je souhaite que la FSU mette en place les véritables conditions d'une démocratie pour aboutir à une prise de décision. J'espère que la véritable identité du SNEP est celle de la laïcité et du combat pour la promotion d'un service public fort et d'une école qui s'adresse à tous, véritable pilier de la démocratie et de la solidarité nationale. La FSU et le SNEP sont devant un dilemme. Intégration ou non. Je ne crois pas, comme le laisse penser le titre de l'article de C. Guénot dans le bulletin n°724, au caractère inéluctable de l'une ou l'autre des solutions. Cet argument, employé très souvent par les promoteurs de la libéralisation économique, n'est là que pour cacher les véritables enjeux d'un problème et nier l'existence d'autres voies que celle qu'ils préconisent. Ce n'est pas et ne doit pas être inéluctable. La FSU et le SNEP doivent choisir :

- soit réaffirmer nos valeurs avec encore plus de vigueur pour faire de notre syndicat un outil efficace de promotion d'une école laïque ambitieuse et d'une société démocratique plus juste. Ce qui me pousse à prendre position contre l'intégration du SUNDEP et du SNUDEC. Ce qui n'interdit pas, bien au contraire, de se retrouver pour défendre certains intérêts comme cela a déjà été le cas de nombreuses fois (les retraites par exemple).

- Soit les intégrer pour augmenter le nombre de syndiqués et la représentativité de la fédération avec le risque de perdre de ce fait certaines de ces valeurs. Mais là, attention, ce seront peut-être les militants convaincus qui quitteront alors le navire.

Gaël LE RHEUN Militant Nord

Ils n'en souffrent pas
tous mais tous y sont
confrontés ! La mixité
dans tous ses états
racontée par les profs,
analysée de plusieurs
points de vue,
des pistes, des idées,
des propositions.
De quoi renouveler les conte-
nus d'enseignement !



Bon de commande

A renvoyer au SNEP/Centre EPS
76, rue des Rondeaux, 75020 Paris

exemplaire(s)

du n° 15 de Contre pied :

La mixité
en question

} X 12 € (+ 2 € de port)

6 numéros pour le prix de 5 = 60 € (port inclus)

Nom :

Prénom :

Organisme :

Adresse :

.....

Signature

Chèque à l'ordre de : Centre EPS et Société
CCP 41481 25 X La Source

(si nécessité de facture, nous le signaler)

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

FONCTIONNAIRE ET CITOYEN

Ainsi Monsieur Dutreil, vous dénoncez les voleurs que nous sommes lorsque nous exigeons que nous soyons compensés nos pertes de salaires. Nous serions prêt à extorquer 170€ à chaque français pour notre petit confort de : privilégiés, nantis, dogmatiques, jacobins, bref fonctionnaires. Vous enfoncez le clou en précisant que nous serions décidés à aller les chercher jusque dans la poche des enfants pour satisfaire notre soif de richesse, tout en sachant que les simples exonérations de charges pour les entreprises (pour quels résultats ?) équivalent à plus de 300 € par français (il est parfois des choix politiques qui parlent d'eux même !).

Au-delà du mépris dont vous faites preuve à l'égard des fonctionnaires, mais également des citoyens que nous sommes, est-il réellement responsable, pour un ministre de la république, de tenter d'opposer les français entre eux ? Etes vous en capacité, lorsque vous annoncez ces chiffres, de les démontrer ? L'estimation de 10 milliards d'euros n'est-elle destinée qu'à frapper l'imagination du peuple et renforcer la mise au ban des fonctionnaires dont vous avez normalement la charge ?

Soyons sérieux un instant, l'argument n'est pas recevable, sous prétexte de l'importance de la somme. Somme qui n'existe que par ce que nous perdons du pouvoir d'achat chaque année, de part la volonté du gouvernement.

Alors chiche monsieur le ministre, cette somme (estimée au alentour de 5 milliards d'euros par les gens sérieux), je suis prêts à l'obtenir étalée sur 5 ans, soit 1 milliard d'euros par an de dépenses de l'état (dépense auxquelles je participe aussi comme vous semblez l'avoir oublié).

Juste une dernière question pour conclure, quand votre gouvernement a décidé d'augmenter de 70% le salaires des ministres (qui eux le valent bien, pas comme ces feignants de fonctionnaires toujours en grève) qui a payé et s'est-on posé la question de combien cela a-t-il coûté à chaque français depuis que cette mesure a été prise ? Allons plus loin, les subventions de l'état aux buralistes (entreprise privée), combien pour chaque français (enfants compris !) ? Les revalorisations accordées aux médecins, aux chirurgiens, combien cela a-t-il coûté ? Rien à l'état bien sur, puisque vous vous permettez, avec votre gouvernement, de prendre des décisions que vous ne financez pas mais que vous faites payer par les français.

Alors cessez ce mépris et reprenez une position digne d'un ministre de l'état français sans faire *le coq sur la paille* (1) pour démarrer de vraies négociations salariales avec l'ensemble des organisations syndicales, avant que vous ne soyez plus que le ministre d'une *république des âmes mortes* (1).

Didier SABLIC

PS : en tant que fonctionnaire (professeur d'EPS, 9ème échelon, 20 ans d'ancienneté, aucune heure supplémentaire), mon salaire est de 2488,31 € brut. A combien s'élève le votre (primes et avantages en nature comprise) ?

(1) il s'agit des titres des deux livres commis par cet apparatchik de l'état qui tout en dénonçant les fonctionnaires a tranquillement fait toute sa carrière dans l'administration.

« L'ART, ÇA S'ENSEIGNE ! L'ART ÇA S'APPREND ! »



Les activités artistiques : un enjeu pour l'EPS

La diversité des activités physiques constitue un enjeu de formation décisif. Chacune permet une relation particulière au monde, aux autres, à soi-même. De ce point de vue, la présence des activités artistiques est déterminante si notre discipline veut jouer pleinement son rôle formateur et émancipateur. L'éducation physique n'est pas que sportive, elle est aussi artistique !

Un rapport particulier au corps

Pour les élèves, il s'agit de se confronter à une démarche d'apprentissage pour réinventer un corps singulier, un corps qui n'est pas donné, un corps à découvrir. En danse par exemple il faut construire par des acquisitions techniques précises (la respiration spécifique de la danse, le placement du regard, le rôle de la tête, la qualité des appuis et l'ancrage dans le sol, la mobilisation du buste, la production d'isolations ou dissociations de plus en plus fines, le développement de coordinations de plus en plus complexes...etc.) son propre état de corps, celui qui permettra d'être "juste" et authentique. Les élèves sont alors conduits, pas à pas, à questionner le champ des possibles dès lors qu'ils auront appris à rendre leur corps disponible en tant que matériau, mais aussi disponible aux autres, à l'écoute, grâce au jeu subtil des relations inter-danseurs. Il n'y a pas une réponse, mais une infinité, là est la richesse.

Un rapport au monde singulier

Nous sommes là, au cœur de la poétique que définit ainsi Laurence Louppe: *l'ensemble des conduites créatrices qui donnent naissance et sens à une œuvre. Elle cherche à cerner ce qui peut nous toucher, travailler notre sensibilité, résonner dans l'imaginaire.*

En danse, la fonction expressive du corps est première, le corps permet d'édifier un univers signifiant, un imaginaire lisible et recèle un mode singulier de symbolisation..

Evidemment, on est loin ici du "paraître" qui nous envahit, on est loin d'une attitude consumériste puisque l'on recherche un corps qui pense et qui produit du sens. La danse (ou le cirque) est non seulement un objet artistique, mais aussi un outil de pensée sur le monde. En se distanciant du réel, les élèves impliqués dans un processus de création, projettent dans leur œuvre leur histoire, leur perception du réel, leur conception du monde ...etc. Les activités physiques artistiques scolaires se situent résolument dans cette voie. Les programmes mettent en avant la démarche de création dans laquelle l'élève est à la fois le chorégraphe, le danseur et le spectateur. Danser ou construire une prestation de cirque, c'est vivre une œuvre d'art, ou du moins sa production, comme un dialogue grâce à la double présence danseur-spectateur. Elle est à apprécier dans la mesure où elle questionne, elle enrichit, elle bouleverse: les élèves sont confrontés à une lecture critique et partagent des valeurs morales: authenticité personnelle, respect du corps de l'autre, principe de non-arrogance, acceptation du regard de l'autre, exigence d'une solution "juste".

Des activités au fondement culturel conséquent

Ainsi, il s'agit pour l'élève de s'approprier l'activité dans toutes ses dimensions. Cela exige d'envisager tous les registres de l'activité: acquisition de techniques spécifiques indispensables au développement du vocabulaire corporel, capacité à jouer sur les composantes du mouvement, acquisition de connaissances relatives à la composition, compréhension du lien intime entre sens et formes, expérience de la création, etc.

Nous nous situons clairement dans une approche culturelle et critique. C'est à ce prix que l'activité artistique peut être émancipatrice. Ainsi positionnées, les activités physiques artistiques sont irremplaçables et doivent non seulement garder leur caractère obligatoire mais aussi se développer: il est essentiel qu'elles s'adressent à tous, comme il est essentiel, pour mieux jouer son rôle, que l'éducation physique relève ce défi.

Sylvaine Duboz



Le SNES et le SNEP organisent un colloque national "l'art, ça s'enseigne ! l'art ça s'apprend !", les 3 et 4 février 2005 à Paris.

Dans le contexte du projet de Loi d'Orientation qui évacue les disciplines artistiques et l'éducation physique et sportive du "socle commun", qui met en avant la question des goûts et des talents au détriment de la formation pour tous et de la culture commune, ce colloque est une étape importante dans la réflexion et la mobilisation.

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le site du SNEP, cliquez péda puis ressources puis événement. Vous trouverez notamment le programme du colloque et un **modèle de fiche d'inscription à retourner au SNES, Elyane Pierron, colloque enseignements artistiques, 1 rue de Courty, 750341 Paris cedex 07. Il faut déposer une demande d'autorisation d'absence auprès de votre chef d'établissement dès la rentrée.** (en cas de problème pour obtenir l'autorisation d'absence, contactez le SNEP).

LE CORPS DES ÉLÈVES N'EST PAS UNE OPTION !

Sous les coups de boutoirs successifs, par les regards que nous portons ici et là, par l'impression confuse, au début, que le métier ne paie plus, par mille autres entrées, nous constatons, à nouveau, qu'il y a des régressions qui se mettent en œuvre.

En fonction de la culture de chacun, cela crée réaction, d'abord individuelle et bien entendu décalée dans le temps. Puis, parce que la parole se libère, parce que le SNEP apporte de l'information différente, rend publiques ses analyses, propose une réflexion, invite à l'action, un mouvement se fédère. Il s'amplifie par l'échange, se consolide dans la participation commune. L'existence du syndicat reprend son sens. Il apparaît pour ce qu'il est : un faiseur de lien, un outil au service des collègues pour s'informer, échanger, se coordonner, agir ensemble, se faire entendre, obtenir des avancées ou éviter des régressions. Lire le bulletin, échanger avec un militant apporte. Prendre à bras le corps, dans son établissement, l'appel pour l'EPS et l'Education n'est pas insurmontable. Nous nous regardons différemment, nous reconstruisons les liens qui n'auraient jamais dû se défaire.

Le syndicat permet d'être et d'avoir. Parce qu'il tisse une aventure commune, (re)construit le " nous ", il participe à la conscience de la profession.

Les professionnels que nous sommes ont le métier chevillé au cœur. Le droit à une EPS de qualité dans l'éducation de tous les jeunes est notre moteur. L'action contre la réforme Fillon et pour d'autres alternatives doivent être un nouveau départ. Être une profession estimée et reconnue pour ce qu'elle apporte aux jeunes, oui c'est juste !

Notre profession, qui a déjà su s'opposer vigoureusement à des politiques de démantèlement, d'optionnalisation et de réduction de l'EPS, consciente que son existence repose sur sa mobilisation, se redresse. Consciente qu'il lui faut aussi pour agir durablement un outil syndical puissant et fédérateur, elle se rassemble.

Le SNEP compte à ce jour plus de 2 000 nouveaux syndiqués. Rejoignez le vous aussi !

Alain BRIGLIA

Liste des responsables syndicalisation

AIX	PRUNEAU	Alain	SNEP FSU		12 place du Général De Gaulle	13001	MARSEILLE	rs-aix@snepsfu.net
AMIENS 02	LEQUEUX	Yann			14 rue Pierre et Marie Curie	02100	SAINT QUENTIN	rs-02@snepsfu.net
AMIENS 60	RAVEL	Emmanuelle			18 allée Louise Labé	60550	VERNEUIL EN HALATTE	rs-60@snepsfu.net
AMIENS 80	AUPY	Jean-Christophe			05 rue de l'Abbé Danicourt	80260	NAOURS	rs-80@snepsfu.net
BESANCON	FLENET	Bernard			10 Chemin de la Grange Marquet	25000	BESANÇON	rs-besancon@snepsfu.net
BORDEAUX 24	AUZON-CAPE	Serge	Appt. 101	Bat. A	Espace Agora	24750	BOULAZAC	rs-24@snepsfu.net
BORDEAUX 33	VAYSSE	Guy	SNEP FSU		138 rue de Pessac	33000	BORDEAUX	rs-33@snepsfu.net
BORDEAUX 40	LACASSAGNE	Jean-Noël			13 bd du Collège	40100	DAX	lacajnoel@aol.com
BORDEAUX 47	DE CARLO	Christel			23 rue Léonard de Vinci	47510	FOULAYRONNES	c.r.decarlo@wanadoo.fr
BORDEAUX 64	BOUSQUET	Jacqueline			3 rue du Bouscat	64000	PAU	rs-64@snepsfu.net
CAEN	BAES	Christian			03 allée robert Desnos	14550	BLAINVILLE SUR ORNE	rs-caen@snepsfu.net
CALEDONIE	SOULISSE	Jean-Claude	Lot. Cornouaille	Robinson	61 bis rue de l'Alezan	98810	MONT DORE	soulisse@lagoon.nc
CLERMONT	CARPENTIER	Joëlle			6 rue de la Palene	63200	MENETROL	rs-clermont@snepsfu.net
CORSE	PATRONI	Laetizia	Kaliste 5		Monte Stello	20290	BORGO	rs-corse@snepsfu.net
CRETEIL 94	BOZON	Philippe	SNEP 94	Maison des Syndicats	11/13 rue des Archives	94000	CRETEIL	rs-94@snepsfu.net
CRETEIL 93	CHALUMEAU	Marie-Françoise	SNEP 93	Bourse du Travail	1 place de la Libération	93016	BOBIGNY	rs-93@snepsfu.net
CRETEIL 77	HENRY	Patrice			60 rue Nobel	77500	CHELLES	rs-77@snepsfu.net
DIJON	MICHON	Annie			6 clos de l'Eglise	21370	VELARS/OUCHE	rs-dijon@snepsfu.net
Hors de France	SNEP NATIONAL				76 rue des Rondeaux	75020	PARIS	fichier@snepsfu.net
GRENOBLE 07	DESSUS	Max	les Fontanes		chemin des Cailles Terres	07100	BOULIEU LES ANNONAY	rs-07@snepsfu.net
GRENOBLE 26	TOURRATON	Jean-Pierre			35 rue Mozart	26000	VALENCE	rs-26@snepsfu.net
GRENOBLE 38	BISSERIER	Yves	SNEP FSU	Bourse du Travail	32 av. de l'Europe	38030	GRENOBLE CEDEX 2	rs-38@snepsfu.net
GRENOBLE 73	MICHEL	Patrick		Les Hauts de Chatillon	Les Hauts de Chamoux	73000	CHAMBERY	epsmonge@wanadoo.fr
GRENOBLE 74	MAILLOT	Jean-Paul			10 allée de la Chapelle	74940	ANNECY LE VIEUX	rs-74@snepsfu.net
GUADELOUPE	JOSEPH	James	18, rue de la Glacière	Vernou	Section la Lézarde	97170	PETIT-BOURG	rs-guadeloupe@snepsfu.net
GUYANE	BOSCUS	Cédric	Rés. Louis Ribal	Soula 2	11 av Gaston Monnerville	97355	MACOURIA TONATE	rs-guyane@snepsfu.net
LILLE	PRZYBYLAK	Danièle	SNEP FSU		38 bd Van Gogh	59650	VILLENEUVE D ASCQ	rs-lille@snepsfu.net
LIMOGES	VALLA	Didier			24, bis rue de Nexon	87000	LIMOGES	rs-limoges@snepsfu.net
LYON 01	BREVET	Catherine			92 rue Bresse Cocagne	01340	MONTREVEL EN BRESSE	rs-01@snepsfu.net
LYON 42	FEZZOLI	Christophe			4 b Cours Marin	42152	L'HORME	rs-42@snepsfu.net
LYON 69	PANASSIER	Eric			63 av du Général Leclerc	38540	HEYRIEUX	rs-69@snepsfu.net
MARTINIQUE	LEGENDRE	Jacques	Lot. Les Balcons n° 59		Les Hauts de Mambia	97222	CASE PILOTE	legendre.jacques@online.fr
MAYOTTE	REUTT	Chantal	BP 37			97640	SADA	FERRY.chantal@wanadoo.fr
MONTPELLIER	CARDIN	Yves			18, pl. Senchaussée Beaucaire	34080	MONTPELLIER	rs-montpellier@snepsfu.net
NANCY	NACHON	Jean marc			22, rue des Marguerites	57100	THONVILLE	rs-nancy@snepsfu.net
NANTES 44	RIVES	Patrice			6 rue des Lilas	44140	LE BIGNON	rs-44@snepsfu.net
NANTES 49/53	DUBOURREAU	Thierry		Dampierre sur Loire	chemin du Fer Aigu	49400	SAUMUR	rs-nantes@snepsfu.net
NANTES 72	LEGEAIS	Emilien			55 rue de la Blanchisserie	72000	LE MANS	rs-72@snepsfu.net
NANTES 85	FERIGNAC	Chrystel			1 chemin de Ceinture	85340	ILE DOLONNE	rs-85@snepsfu.net
NICE	GIANNO	Patricia	SNEP FSU		264 bd de la Madeleine	06200	NICE	rs-nice@snepsfu.net
ORLEANS	ARTIGE	Annie			17 impasse des Sorbiers	37300	JOUE LES TOURS	rs-orleans@snepsfu.net
PARIS	ANDRIEUX	Philippe	SNEP FSU		76 rue des Rondeaux	75020	PARIS	rs-paris@snepsfu.net
POITIERS	ROBIN GARNIER	Caroline			Chateaurenaud	16230	FONTENILLE	rs-poitiers@snepsfu.net
POLYNESIE	LAGRANGE	Marie-Jo			BP 10935	98711	PAEA	lagrangem@mail.pf
REIMS	PERIN	François			64 rue du Fond de Santé	08000	CHARLEVILLE MEZIERES	rs-reims@snepsfu.net
RENNES	COCHET	Jacques			24 rue Kerdauid	56600	LANESTER	rs-rennes@snepsfu.net
REUNION	CAQUELARD	Benoît			124 rue de la Colline	97400	SAINT DENIS	rs-reunion@snepsfu.net
ROUEN	BOUTBAL	Sophie			Hameau de la Curerie	76190	MONT-DE-LIF	rs-rouen@snepsfu.net
STRASBOURG	ROBERT	Jean-Claude			26 rue de Metzeral	67100	STRASBOURG	rs-strasbourg@snepsfu.net
TOULOUSE	SENAT	Jean-Luc	SNEP FSU		2 av. Jean Rieux	31500	TOULOUSE	rs-toulouse@snepsfu.net
VERSAILLES 78	DURY	Jacques		Sainte Gemme	23 rue de la Mare Jeanne	78810	FEUCHEROLLES	jacques.dury@club-internet.fr
VERSAILLES 91	CHEVENEMENT	Jean-Marc			19 av des Sablons	91350	GRIGNY	rs-91@snepsfu.net
VERSAILLES 92	GIROUD	Christel	SNEP FSU		3 bis rue W. Rochet	92000	NANTERRE	snep92@wanadoo.fr
VERSAILLES 95	VOCQUIER-KOVACIC	Laure			9 rue du Grand Gournay	95560	MONTSOULT	rs-95@snepsfu.net

Comment se syndiquer ?

Je me syndique immédiatement avec la possibilité de fractionner et de différer les retraits

MODALITÉS

- ➔ Remplissez soigneusement la présente fiche de renseignements
- ➔ Consultez ci-contre le montant des cotisations
- ➔ Libellez le (les) chèque(s) à l'ordre du « SNEP... »
(Datez du jour de la signature)
- ➔ A renvoyer au responsable de la syndicalisation de votre académie, voir page 18

JE CHOISIS DE PAYER EN *

- un seul versement
(joindre 1 chèque)

La meilleure solution pour le SNEP

plusieurs versements :

- 1 2 3
 4 5 chèques

*cocher la (les) case(s) correspondante(s)

DATES DE RETRAITS DEMANDES

- le 30
 le 30
 le 30
 le 30
 le 30

66%
de la cotisation
déductible
des impôts

COTISATIONS SNEP 2004-2005

Catégorie/Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof EPS et Sport	100 €	100 €	116 €	123 €	130 €	138 €	147 €	157 €	168 €	181 €	195 €
Prof H. Cl.	147 €	166 €	178 €	190 €	205 €	220 €	231 €				
Bi-admissible	108 €	118 €	125 €	131 €	139 €	148 €	156 €	168 €	181 €	195 €	204 €
Agrégé - CTPS	111 €	111 €	141 €	153 €	164 €	176 €	188 €	202 €	217 €	231 €	243 €
Agrégé Hors Classe	195 €	206 €	217 €	231 €	243 €	260 €	271 €	285 €			
AE - CE - PEGC		100 €	106 €	111 €	116 €	123 €	129 €	135 €	142 €	151 €	159 €
CE - PEGC Hors Classe	135 €	142 €	150 €	158 €	181 €	195 €					
CE - PEGC Classe except.	181 €	196 €	205 €	219 €	231 €						
M.A.	93 €	98 €	111 €	119 €	126 €	131 €	137 €				

- **PLC2 Prof EPS stagiaire - Prof sport stagiaire** : 100 € ● **PLC2 Agrégé stagiaire** : 111 €
- **Stagiaire non reclassé** : selon échelon de la catégorie d'origine
- **Non titulaire non réemployé** : 30 € ● **Etudiant** (sur présentation justificatif) 30 € ● **Congé formation** : 100 €
- **Vacataire - Contractuel - Congé parental - Disponibilité - Abonnement** : 60 €
- **Temps partiels** : selon échelon et quotité effectuée : 60 € (minimum)
- **Retraité** :

Montant de la pension mensuelle	Inférieure à 1 300 €	entre 1 301 € et 1 500 €	entre 1 501 € et 1 700 €	entre 1 701 € et 1 900 €	entre 1 901 € et 2 100 €	entre 2 101 € et 2 300 €	entre 2 301 € et 2 500 €	entre 2 501 € et 2 700 €	entre 2 701 € et 2 900 €	entre 2 901 € et 3 100 €
Groupe et Cotisation	1 56 €	2 63 €	3 70 €	4 77 €	5 85 €	6 92 €	7 99 €	8 107 €	9 114 €	10 121 €

- **CPA et CFA ancienne formule** : 80% de la cotisation normale ● **CPA nouvelle formule** : 50% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA).
- **Collègue exerçant en DOM, TOM** : tarifs publiés localement incluant le supplément avion.
- **Etranger** : ajoutez supplément avion obligatoire (15 €) :

Réduction d'impôts correspondant à 50% de la cotisation. L'attestation sera délivrée pour la déclaration des revenus 2004 pour la (les) cotisation(s) payée(s) durant l'année civile 2004

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2004-2005

NOM

Sexe (*) F M Date de naissance (indispensable pour la mise à jour du fichier)

Prénom

Nom de jeune fille

Echelon

Temps partiel

CPA 50%

CPA 80%

CFA

Adhérent en 03/04 OUI NON (cocher une case)

Entourez nettement votre catégorie, votre situation, votre position administrative

CATEGORIE

- **Pour les stagiaires déjà enseignants** (titulaire ou MA), du second degré entourez la catégorie d'origine
- **Pour les retraités**, entourez également la catégorie de fin de carrière et indiquez votre groupe de cotisation (voir tableau des cotisations)

PLC1	Etudiant	Prof EPS	Prof Sport stagiaire	Agrégé	CTPS	C. E.	C. E. H. CL	C. E. CL. ex.
PLC2	Prof EPS	Prof EPS H. CL.	Prof Sport.	Agrégé H. CL.	A. E.	PEGC	PEGC H. CL	PEGC CL. ex.
PLC2	Agrégé	Bi-admissible	Prof Sport. H. CL	MA	Contractuel	Vacataire	Retraité grp.	

SITUATION

Titulaire Prof EPS stagiaire Prof. sport stagiaire Agrégé stagiaire

POSITION ADMINISTRATIVE

Activité Dispo. Cong. Parent. Cong. Form. Autres congés

Etablissement (d'affectation ou de rattachement) ou service

TZR oui non
Code postal Commune (Ville) Pays Code établissement ou service
Tél. établissement ou service

Adresse personnelle

Code postal Commune (Ville) Pays Téléphone
Portable

Adresse électronique personnelle (e.mail) :

Pour vous communiquer une information urgente ou importante, le SNEP pourra utiliser cette adresse.

- ATTENTION CHANGEMENT (*) : adresse établissement ou service état civil Téléphone Adresse électronique

- Envoi Bulletin (*) : Adresse établissement adresse personnelle

- COLLÈGUE MUTÉ(E) : l'an dernier, j'étais syndiqué(e) dans le département de : dans l'académie (ou territoire) de :

(*) (cocher la bonne case)

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin et (si e-mail communiqué) des informations par voie électronique.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au :

SNEP - Service informatique, 76, rue des Rondeaux 75020 Paris.

Date : Signature :